

Questions orales

LA PROTECTION DES PÊCHES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, la plainte a été présentée au GATT par les États-Unis. Pourtant, lorsque nous avons interrogé, à maintes reprises, la ministre et d'autres membres du gouvernement au sujet des répercussions du libre-échange sur les pêches, la ministre a toujours répondu que le libre-échange protégeait les pêches. N'est-elle pas disposée à avouer maintenant que le gouvernement n'a obtenu dans les négociations de libre-échange aucune protection de quelque nature que ce soit pour notre secteur de la pêche contre les lois actuelles ou futures des États-Unis? Admet-elle que son gouvernement et elle-même se sont fait leurrer de la plus belle façon?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je m'en tiens à ma première réponse. Je crois que le député songe à une décision d'un groupe spécial du GATT. Fait intéressant, ce parti d'opposition a toujours mis tous ses oeufs dans le même panier et prétendu que le Canada ferait mieux de compter uniquement sur le GATT plutôt que de négocier un accord avec les États-Unis. Le député parle d'une décision du GATT qui n'a rien à voir avec l'accord de libre-échange négocié entre le Canada et les États-Unis.

L'ÉNERGIE—LES PRÉROGATIVES DES PROVINCES EN CE QUI CONCERNE LA FIXATION DES PRIX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la même ministre. Mon parti a signalé qu'à la suite de cet accord, le Canada en tant qu'État de même que nos provinces verront leurs pouvoirs considérablement réduits. Plus précisément, le 8 octobre, j'ai dit à la ministre que les droits des provinces en ce qui concerne la fixation des prix de l'énergie ont été sensiblement modifiés et réduits à la suite de cet accord. A cette occasion, la ministre a dit que c'était inexact.

Étant donné qu'aujourd'hui l'ancien premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed, a déclaré publiquement que les provinces ont perdu une partie de leurs prérogatives en ce qui concerne la fixation des prix, la ministre maintient-elle ce qu'elle a dit le 8 octobre, ou bien dit-elle maintenant que l'ancien premier ministre de l'Alberta a tort lui aussi?

M. Shields: Chose certaine, vous avez tort, Ed.

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le chef du parti socialiste revient aux mêmes questions. Il aura les mêmes réponses. Les droits des provinces sont inscrits dans la Constitution canadienne et non pas dans le traité de libre-échange avec les États-Unis. Et les négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis, ce n'était pas des négociations qui portaient sur la Constitution canadienne, mais sur la libéralisation du commerce entre le Canada et les États-Unis. Et dans le cadre de cet Accord, le secteur énergétique et particulièrement les provinces de l'Ouest vont trouver là des choses qui les intéressent depuis des années, monsieur le Président.

[Traduction]

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre sait très bien pourquoi il était précisé dans ses propres notes que cette question dite délicate serait laissée au premier ministre. C'est

parce que le gouvernement et le premier ministre savent que ce gouvernement empiète sur les droits constitutionnels traditionnellement reconnus aux provinces de contrôler leurs propres ressources, comme l'a d'ailleurs fait remarquer M. Lougheed.

LE CONDITIONNEMENT DU POISSON—LA DÉCISION DU GATT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire qui porte sur un sujet connexe, à savoir le fait que le gouvernement canadien a les mains liées sur une question de politique précise. Ma question au ministre a trait à la décision préliminaire du GATT portant que le Canada, si cette décision était confirmée ultérieurement par un comité plénier du GATT, n'aurait plus le droit d'établir des règlements exigeant que le poisson pêché dans nos eaux soit conditionné chez nous pour pouvoir être exporté.

On lit ceci dans l'accord:

Les deux parties sont convenues qu'elles ne maintiendront ni n'introduiront de restrictions à l'importation ou à l'exportation, sauf dans la mesure où elles sont prévues par le GATT, ou selon les modifications prévues dans l'accord.

Est-ce que ce projet d'accord avec les États-Unis ne nous oblige pas à accepter la décision du GATT? Je voudrais connaître la réponse à cette question, oui ou non?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois que je devrais signaler au député que le Canada est membre du GATT depuis 40 ans.

M. Clark (Yellowhead): Il est contre.

Mlle Carney: S'il veut sérieusement laisser entendre que l'accord de libre-échange a des répercussions quelconques sur nos obligations dans le cadre du GATT, je crois qu'il ferait mieux de reconsidérer sa position là-dessus.

M. Broadbent: Monsieur le Président, la ministre devrait se décider à lire l'accord en question, parce qu'elle avait tort dans sa discussion avec Peter Lougheed, elle avait tort dans les réponses qu'elle m'a faites dans le passé et elle a tort encore aujourd'hui. Est-ce qu'elle va écouter la question et lire l'accord?

LES TERMES DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je le demande encore une fois à la ministre: N'est-il pas vrai qu'aux termes de cet accord, lorsque le GATT rendra ultérieurement une décision concernant le commerce entre le Canada et les États-Unis, le Canada n'aura plus le droit de dire non à la décision du GATT? La ministre répondra-t-elle à cette question, oui ou non?

● (1430)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, on voudra bien me permettre de signaler au député que j'avais raison dans ma réponse originale. J'avais raison au sujet de l'accord de libre-échange. Et j'ai encore raison quand je dis que le député ne sait absolument pas de quoi il parle.